



FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

3, rue Dieudonné Costes - B.P. 40348 75625 PARIS CEDEX 13

N2 Messieurs et Dames Zone 4

CRITERIUM FEDERAL Tour 2

CONVOICATIONS

Toutes les catégories se dérouleront à St EGREVE (38)

dans la halle Balestras, au 2 rue des Brieux.

Le Samedi 8 décembre 2018

Appel 13H30

Début des épreuves 14H00

Le Dimanche 9 décembre 2018

Poursuite de la compétition à 9H00

Responsable Fédéral : Gilbert CHAVEROT 06.82.84.33.48 g.chaverot@free.fr

Juge-arbitre : Véronique MILHE-POUTINGON vero69tt@gmail.com

Organisateur : Club de St EGREVE TT <http://saintegrevett.wifeo.com>
06.87.87.63.61 06.32.45.47.23 stegrevett@gmail.com
mamac04@free.fr bourbon.marie-alix@wanadoo.fr

Les balles fournies par Butterfly seront BLANCHES et en PLASTIQUE!

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE LICENCE avec CERTIFICATION MEDICALE

La preuve de la licenciation peut se faire via tous les moyens mis à disposition par la FFTT.

RAPPEL : Forfait non excusé = Pénalité financière de 20 € + Exclusion de la compétition

Nota : Le forfait est excusé si :

☞ Le joueur prévient le Responsable Fédéral de son absence **au plus tard le mercredi (avant 12h00)** qui précède la compétition. **Confirmation écrite** (mail ou courrier) **indispensable**

☞ **Son absence est signalée avant le début de la compétition.** Le joueur fait alors parvenir un **certificat médical au Responsable Fédéral dès le lundi suivant la compétition**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Tableaux féminins : 5 tableaux de **10 joueuses** – Toutes les places sont jouées –

Samedi : **poules de 5** (4 tours en D15, D13 et D11, 3 tours en DSE et D18) ;

Dimanche : Fin des poules, **NOUVEAU TABLEAU !**

Barrages 2^è/3^è ; les perdantes jouent les places 5-6 ;

les gagnantes avec les 1^è pour les places 1 à 4 ;

1/2F et F entre les 4^è et 5^è pour les places 7 à 10.

Tableaux masculins : 5 tableaux de **16 joueurs** – Toutes les places sont jouées -

Samedi : **Poules de 4** ;

Dimanche : **Barrages 2^è/3^è** ; les perdantes avec les 4^è jouent les places 9 à 16 ;

les gagnantes avec les 1^è jouent les places 1 à 8 .

Choix de l'article I.302 des règlements sportifs échelon national :

Placement des joueurs : A chaque tour du critérium fédéral, **les joueurs sont placés selon les résultat du tout précédent** (d'après la place qualificative pour le T1) ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points 'licence' que lui .

Les règles pour les montées de N2 :

Rappel de l'article III.205.2 des règlements sportifs (échelon nationale 2) :

*A l'issue de chacun des **trois premiers tours** :*

- le premier des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1 ;

- le premier des tableaux M18, M15, D18, D15 accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;

- le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.

*A l'issue du **dernier tour** :*

- le premier des tableaux ME et DE accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante.

- le premier des tableaux M18, M15, D18, D15 accède à la nationale 1, s'il reste dans la même catégorie d'âge, ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;

- le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.

Les règles de base pour les descentes en PN:

Dans les tableaux masculins de 16 joueurs :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;

- 6 montées de PN (4 venant de AURA, 2 de PACA, 3 chacune en M11) ;

- Donc, 5 descentes (12^{ème} à 16^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux MSE, M18, M11, et 6 descentes (11^{ème} à 16^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux M15, M13 !

Dans les tableaux féminins de 10 joueuses :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure, pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;

- 3 montées de PN (2 venant de AURA, 1 de PACA) ;

- Donc, 2 descentes (9^{ème} et 10^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux DSE, D18, D11, et 3 descentes (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux D15, D13 !

+ 1 descente supplémentaire en XSE (X18) si le montant de X18 (X15) choisit la montée en catégorie supérieure pour le tour suivant...

+ 1 descente supplémentaire en X15 (X18) si l'un des descendants de X18 (XSE) est un -15 (-18) qui avait choisi la montée en catégorie supérieure lors d'un tour précédent...